

BUREAU DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE  
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE  
B. R. E. C.

PATRICIA DE TURCKHEIM

*Expert Comptable Diplômé*

*Commissaire aux Comptes*

16, RUE SCHWILGUÉ  
67000 STRASBOURG  
Tél. et Fax: 03 88 97 38 29

## **Association de Lutte contre la Toxicomanie «A.L.T.»**

1, Chemijn de l'Anguille – 67000 STRASBOURG

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association ALT,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association de Lutte contre la Toxicomanie «A.L.T.», tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point exposé dans la note 1 de l'annexe concernant les mesures nouvelles non reconductibles de financement du CSAPA dont certaines seront à reverser à d'autres associations à la demande de l'autorité de tarification.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9, du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations auxquelles j'ai procédé :

- Le total des engagements de retraite connus au 31 décembre 2011 est évalué à 137 522 €. Ces engagements sont partiellement couverts, d'une part par la provision figurant dans les comptes pour 94.672 €, d'autre part par la mise en place d'une assurance Indemnités Fin de Carrière dont le montant au 31 décembre 2011 s'élève à 39.516 €.
- Des crédits fléchés non reconductibles, d'un montant de 133.290 € ont été accordés en fin d'année à votre association et n'ont pas pu être utilisés au cours de l'exercice écoulé. Les montants disponibles ont été portés en fonds dédiés pour être repris ultérieurement conformément à leur objet.
- Le montant des financements 2011 des PAEJ étant insuffisant pour couvrir les dépenses de l'exercice, l'équilibre des comptes des PAEJ est obtenu par l'utilisation de 11.980 € de ressources non utilisées des exercices.
- Enfin, je vous rappelle que le résultat 2011 du CSAPA ne sera définitif qu'après l'aval de l'autorité de tarification. Le résultat 2010 n'a pas pu faire l'objet d'une affectation définitive compte tenu de l'absence d'une telle notification.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Strasbourg, le 11 juin 2012

Le commissaire aux comptes

Patricia de TURCKHEIM :

*P. de Turckheim*



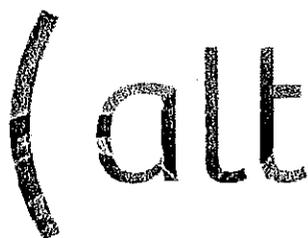
## BILAN GENERAL

### BILAN 2011

ACTIF	ANNEE 2011		NET	ANNEE 2010	PASSIF	ANNEE 2011	ANNEE 2010
	BRUT	AMORTIS					
Actif immobilisé							
Immobilisations incorporelles	31 711 €	4 270 €	27 441 €	27 441 €	Capitaux propres	335 596 €	315 317 €
Immobilisations corporelles	209 132 €	157 804 €	51 328 €	49 580 €	Réserves	137 626 €	137 626 €
Immobilisations financières	19 389 €	0 €	19 389 €	15 260 €	Report à nouveau	2 145 €	2 145 €
					Legs et donations	0 €	18 779 €
					Résultat de l'exercice 2009	-228 €	-228 €
					Résultat de l'exercice 2010	-9 019 €	0 €
					Résultat de l'exercice 2011	53 179 €	66 394 €
					Subventions d'investissement	0 €	0 €
					Provisions réglementées		
TOTAL I	260 231 €	162 074 €	98 157 €	92 280 €	TOTAL I	519 295 €	540 034 €
Actif circulant					Provisions pour risques - charges	129 672 €	170 172 €
Stocks et encours	0 €	0 €	0 €	0 €	Fonds dédiés sur subvent fontc.	213 496 €	92 186 €
Marchandises	0 €	0 €	0 €	0 €	TOTAL II	343 168 €	292 358 €
Créances					Dettes	0 €	0 €
Clients et comptes rattachés	4 667 €	0 €	4 667 €	833 €	Emprunts et dettes assimilées	13 205 €	13 967 €
Comptes de liaison	66 204 €	0 €	66 204 €	228 726 €	Fournisseurs et cptes rattachés	284 191 €	260 713 €
Autres	189 501 €	0 €	189 501 €	45 417 €	Dettes fiscales et sociales	66 204 €	228 726 €
Valeurs mobilières de placement	545 964 €	0 €	545 964 €	608 426 €	Comptes de liaison	6 692 €	5 605 €
Disponibilités	302 945 €	0 €	302 945 €	330 861 €	Autres		
TOTAL II	1 109 282 €	0 €	1 109 282 €	1 214 263 €	TOTAL III	350 291 €	509 010 €
Charges constatées d'avances	5 316 €	0 €	5 316 €	4 860 €	Produits constatés d'avance	0 €	0 €
TOTAL III	5 316 €	0 €	5 316 €	4 860 €	TOTAL IV	0 €	0 €
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 374 829 €	162 074 €	1 212 756 €	1 311 403 €	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 212 756 €	1 311 403 €

### COMPTE DE RESULTAT

	EXERCICE 2011	EXERCICE 2010
<b>PRODUITS EXPLOITATION</b>		
Prestations de services	4 279 €	1 134 €
Dotation globale reductible	1 542 732 €	1 583 141 €
Dotation globale non reductible	133 250 €	0 €
Subventions de fonctionnement	103 370 €	131 033 €
Reprise sur amortissement et provisions	40 500 €	0 €
Transfert charges	0 €	0 €
Autres produits	173 €	216 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 824 344 €</b>	<b>1 715 524 €</b>
<b>CHARGES EXPLOITATION</b>		
Achats non stockés	-70 215 €	-81 019 €
Autres charges externes	-221 314 €	-210 994 €
Impôts et taxes	-97 674 €	-93 635 €
Salaires et traitements	-859 351 €	-808 359 €
Charges sociales	-417 090 €	-384 707 €
Amortissements et provisions	-24 921 €	-32 059 €
Report des ressources non utilisées sur subventions attribuées	-133 290 €	0 €
Autres charges	-40 518 €	-98 €
<b>TOTAL</b>	<b>-1 864 374 €</b>	<b>-1 610 870 €</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>-40 030 €</b>	<b>104 653 €</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers	4 649 €	2 407 €
Autres intérêts	0 €	0 €
Produits nets sur cessions valeurs mobilières	920 €	862 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 569 €</b>	<b>3 269 €</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Charges financières	0 €	0 €
Intérêts et charges assimilés	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>5 569 €</b>	<b>3 269 €</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-34 462 €</b>	<b>107 923 €</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opération gestion/exercices antérieurs	840 €	2 752 €
Sur opération en capital	13 240 €	11 986 €
Reprise provision	0 €	61 900 €
Report des ressources non utilisées (ex antérieurs)	11 980 €	20 000 €
Transferts de charges	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 060 €</b>	<b>96 637 €</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opération gestion - exercice courant	0 €	-5 335 €
Sur opération gestion - exercices antérieurs	-166 €	-438 €
Sur opération en capital	0 €	-57 000 €
Amortissements et provisions	0 €	-35 000 €
Engagements à réaliser sur ressources affectées	0 €	-106 735 €
<b>TOTAL</b>	<b>-166 €</b>	<b>-204 508 €</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>25 893 €</b>	<b>-107 870 €</b>
<b>IMPOTS SUR LES SOCIETES</b>	<b>-451 €</b>	<b>-280 €</b>
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>-9 019 €</b>	<b>-228 €</b>



Soins  
accompagnement  
et prévention  
en addictologie

**Association de Lutte contre la Toxicomanie  
1, chemin de l'Anguille - 67000 STRASBOURG**

## **Annexe des comptes annuels**

**Exercice du 1.1.2011 au 31.12.2011**

### **1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

#### **Activité :**

CSAPA : démarrage des consultations en structures d'hébergement AHI.

Fonctionnement des astreintes durant toute l'année 2011 au Centre Thérapeutique Résidentiel.

PAEJ : adhésion au GIP Maison des Adolescents et, depuis mai 2011, permanence hebdomadaire de 4 heures dans les locaux de la Maison des Adolescents.

#### **Effectifs :**

Démission d'un médecin et augmentation du temps de travail du second médecin portant le temps médical à 0.70 ETP (Equivalent Temps Plein) au 31/12/2011 (0.76 ETP au 31/12/2010).

Démission des deux éducateurs sportifs en fonction au 31/10/2011 et recrutement d'un nouvel éducateur sportif le 16/11/2011 pour le même temps de travail.

Embauche d'une psychologue à temps partiel et augmentation de temps de travail d'une seconde psychologue à temps partiel suite à un départ en retraite fin juin 2011.

Entrée en apprentissage d'éducateur spécialisé d'un auxiliaire socio-éducatif au 1<sup>er</sup> août 2011.

#### **Financements :**

CSAPA :

Pour le calcul de la dotation 2011, l'autorité de tarification a appliqué un taux d'évolution de 0.75% à l'ensemble des groupes (pour mémoire : 1.20% en 2010 et 2.00% aux groupes I et III et 1.33% au groupe II en 2009) sur les montants accordés en 2010.

Les mesures nouvelles reconductibles s'élèvent à 59437€ dont

- 37883€ pour le financement des actions santé justice incorporés à la dotation globale (anciennement financements de la MILDT),

- 9000€ pour le financement de l'appel à projet « Accueil des personnes ayant une addiction, partenariat entre CSAPA et structures d'hébergement AHI » (appel à projet 2010).

Des mesures non reconductibles complémentaires ont été accordées à hauteur de 133290€ dont

- 8450€ pour l'aménagement de locaux dans le cadre du projet OPALINE sur le quartier du Neuhof

- 40000€ pour la formation en addictologie des acteurs de première ligne sur la zone prioritaire de Strasbourg

- 63908€ pour les actions de prévention en addictologie

- 5732€ pour la mise en page et la diffusion du guide « addictions-précarité »

- 10000€ pour la conception et l'impression des outils de communication

- 4700€ pour la formation sur l'évaluation

- 500€ pour l'achat de matériel de réduction des risques.

Une partie des mesures non reconductibles devra faire l'objet de versements à d'autres associations à la demande du financeur.

Suite au rapport de contrôle de l'exercice 2009, l'ARS a permis à l'association de conserver les résultats excédentaires de 2009 (18 779 €) pour financer l'augmentation de loyer du Centre Thérapeutique Résidentiel de la Robertsau. Cette somme a été placée dans un compte de « réserve pour hausse de loyer ».

#### PAEJ

Baisse conséquente des financements de la Cohésion sociale, compensation par des participations de communes des territoires sur lesquels de nouveaux PAEJ ont été implantés et par la reprise sur un fonds dédié constitué d'un reliquat de subvention non utilisée en 2010.

#### Résultats 2011 :

Le résultat de l'association s'élève à -9019 €.

Centre de Soins, d'Accompagnement, de Prévention en Addictologie (CSAPA) : - 9019 €

Réseau des Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) : 0 €.

## 2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règlements du Comité de réglementation comptable (CRC n°99-03 du 29 avril 1999 modifié (plan comptable général) et n°99-01 du 16 février 1999 modifié applicables aux associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les charges et produits sur exercices antérieurs sont considérés comme des charges et produits exceptionnels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'usage pour les actifs non décomposables (mesures de simplification applicables aux PME) :

- agencements et installations : 10 ans
- travaux de peinture : 3 ans
- matériel et outillage : de 1 à 5 ans
- matériel informatique : de 1 à 5 ans

Pour les subventions ou dotations affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés. Le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la dotation ou subvention.

L'évolution des provisions pour risques et charges ainsi que des fonds dédiés est récapitulée dans le tableau ci-après.

### 3 – COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

#### Variation de l'actif immobilisé

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	31 710 €			31 710 €
Immobilisations corporelles	205 714 €	26 669 €	23 251 €	209 132 €
Immobilisations financières	15 260 €	4 129 €		19 389 €
<b>Total</b>	<b>252 684 €</b>	<b>30 798 €</b>	<b>23 251 €</b>	<b>260 231 €</b>
Amortissements	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 270 €			4 270 €
Immobilisations corporelles	156 134 €	24 921 €	23 251 €	157 804 €
Immobilisations financières	0 €			0 €
<b>Total</b>	<b>160 404 €</b>	<b>24 921 €</b>	<b>23 251 €</b>	<b>162 074 €</b>

Réévaluation – Non applicable

Frais d'établissement – Non applicable

Frais de recherche et de développement – Néant

Fonds commercial – Non applicable

Immobilisations financières : Participation à l'effort de construction versée sous forme de prêt à 20 ans.

#### Créances :

Clients et comptes rattachés	PAEJ	CSAPA	TOTAUX
Clients et usagers	1 748 €	2 919 €	4 667 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 748 €</b>	<b>2 919 €</b>	<b>4 667 €</b>

Autres créances	PAEJ	CSAPA	TOTAUX
<b>Subventions à recevoir</b>			
Dotations globales (Mesures nouvelles non reconductibles)		138 290 €	138 290 €
Collectivités territoriales	28 171 €	10 000 €	38 171 €
<b>Produits à recevoir</b>			
Dépenses de formation engagées non remboursées		12 293 €	12 293 €
Comptes débiteurs divers		326 €	326 €
Indemnités journalières à recevoir	421 €		421 €
<b>TOTAUX</b>	<b>28 592 €</b>	<b>160 909 €</b>	<b>189 501 €</b>

## Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	PAEJ	CSAPA	TOTAUX
Abonnements revues 2012		159 €	159 €
Loyer et charges janvier 2011		4 430 €	4 430 €
Abonnement copieur 2011		127 €	127 €
Abonnement Electricité 2012		68 €	68 €
Abonnement logiciel médical 2012		532 €	532 €
<b>TOTAUX</b>	<b>0 €</b>	<b>5 316 €</b>	<b>5 316 €</b>

Charges à répartir – Néant

## 4 – COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DU BILAN PASSIF

### Subventions d'investissements :

	A l'ouverture	Augmentation	A la clôture
131 – Subventions d'investissements	83 115 €		83 115 €
139 – Subv d'investissements inscrite au résultat	(16 720 €)	(13 219 €)	(29 939 €)
<b>Subvention d'investissement au bilan</b>	<b>66 395 €</b>	<b>(13 219 €)</b>	<b>53 176 €</b>

### Provisions

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Pour risque				
Litiges salariaux	35 000 €			35 000 €
Pour charges				
Départ en retraite	135 172 €		40 500 €	94 672 €
<b>Total</b>	<b>170 172 €</b>		<b>40 500 €</b>	<b>129 672 €</b>

Externalisation des sommes provisionnées pour les départs en retraite à hauteur de 40 500€.

### Fonds dédiés

Fonds dédiés	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
CSAPA				
Investissement CAS	2 016 €			2 016 €
Investissement travaux Robertsau	1 276 €			1 276 €
Dépistage et vaccination Robertsau	606 €			606 €
Consultations avancées CHRS	14 693 €			14 693 €
Astreintes	32 048 €			32 048 €
Mesures nouvelles non reconductibles	0 €	133 290 €		133 290 €
PAEJ				
Formation DRASS PAEJ	1 553 €			1 553 €

Excédents affectés en fonds dédiés PAEJ	31 024 €		11 980 €	19 044 €
Création équipe mobile PAEJ	8 970 €			8 970 €
<b>Total</b>	<b>92 186 €</b>	<b>133 290 €</b>	<b>11 980 €</b>	<b>213 496 €</b>

#### CSAPA :

- Un montant de 1276 € reste dédié à des travaux de mise en sécurité du CTR (remboursement d'assurance).
- Une somme de 32048€ est destinée au financement des astreintes.
- Le fonds investissement de 2 016 € est dédié à l'équipement du bureau du médecin.
- 14 693 € sont affectés à la réalisation de 'consultations avancées de CSAPA dans les CHRS'.
- ALT a obtenu 133290€ au titre des mesures nouvelles 2011 pour des projets à développer en 2012.

#### Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes

- Un solde de 1 553 € figure encore en fonds dédiés, il est destiné à financer les interventions d'un psychologue pour la supervision.
- le projet de création d'une équipe mobile de liaison sera repris en 2012/2013, 8 970€ restent affectés à ce projet.
- Reprise de 11980€ sur l'excédent 2010 pour compenser le résultat déficitaire 2011.

#### Dettes

DETTES	PAEJ	CSAPA	TOTAUX
Fournisseurs et comptes rattachés	1 160 €	12 045 €	13 205 €
Dettes fiscales et sociales	23 644 €	240 546 €	264 190 €
<b>AUTRES DETTES</b>			
Charges à payer	0 €	6 692 €	6 692 €
Compte transitoire - recettes			
<b>TOTAUX</b>	<b>24 804 €</b>	<b>259 283 €</b>	<b>284 087 €</b>

Remarque : la gestion des règlements relatifs à la taxe sur les salaires, la formation continue, l'effort de construction et le conseil conventionnel d'établissement sont effectués par le biais des comptes de tiers du CSAPA.

## 5 – COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF ET PASSIF

### Echéances des créances et des dettes

DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	+ 1 an - 5 ans	A + de 5 ans
Dettes financières				
Fournisseurs	13 205 €	13 205 €		
Dettes fiscales et sociales	264 191 €	264 191 €		
Autres dettes	6 692 €	6 692 €		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>284 087 €</b>	<b>284 087 €</b>		

CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif circulant	1 043 077 €	1 043 077 €	
Charges constatées d'avance	5 316 €	5 316 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 048 393 €</b>	<b>1 048 393 €</b>	

## 6 – COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### Autres charges et produits exceptionnels

Produits exceptionnels	PAEJ	CSAPA	TOTAUX
Dons		90 €	90 €
Quote-part de subvention virée au résultat		13 219 €	13 219 €
Cession d'ordinateurs		21 €	21 €
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Reprises/ fonds dédiés)	11 980 €		11 980 €
<b>TOTAUX</b>	<b>11 980 €</b>	<b>13 330 €</b>	<b>25 310 €</b>

- Dettes garanties par des sûretés réelles – Néant
- Crédit-bail – Néant
- Engagements financiers – Néant

## 7 -- AVANTAGES EN NATURE

- Mise à disposition d'un bureau dans les locaux de la Maison de Santé à Strasbourg Neuhof par la Ville de Strasbourg du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2011 à raison de 4 heures hebdomadaires pour les permanences du Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes du quartier du Neuhof. Valeur locative annuelle évaluée à 108 €.
- Pour les autres locaux et équipements mis à disposition dans le cadre des permanences des PAEJ, l'association ne dispose pas d'information pour évaluer le montant d'une éventuelle contribution en nature.

## 8 – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Convention collective : CCN du 31 octobre 1951.

	2009	2010	2011
<b>Effectif moyen sur l'année</b>			
CDI+CDD	22.77 ETP	22.52 ETP	23.14 ETP
Dont Hommes	10.62 ETP	10.61 ETP	10.24 ETP
Dont Femmes	12.15 ETP	11.91 ETP	12.90 ETP
<b>Effectif au 31 décembre en ETP</b>	<b>21.83 ETP</b>	<b>22.90 ETP</b>	<b>23.78 ETP</b>
<b>Effectif au 31 décembre en nb personnels</b>	<b>33</b>	<b>34</b>	<b>33</b>
<b>Contrat d'apprentissage</b>			<b>1</b>
<b>Masse salariale brute :</b>	<b>772 298 €</b>	<b>806 417 €</b>	<b>863 178 €</b>

#### **Article 20 de la Loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif :**

Le montant des rémunérations brutes des trois cadres salariés affectés aux postes de direction (Directeur, Chef de bureau, Responsable administratif) s'élève pour l'exercice à 128 396 €. Ils ne perçoivent aucun avantage en nature.

Le Président et les membres du Conseil d'administration sont bénévoles et ne bénéficient d'aucune rémunération, ni avantage en nature.

#### **Engagement en matière de pensions et retraites :**

Tout salarié qui part en retraite ou est mis à la retraite bénéficie d'une indemnité plus communément appelée Indemnité de Fin de Carrière (IFC). Celle-ci est prévue par la convention de l'hospitalisation privée à but non lucratif qui en fixe le montant selon l'ancienneté.

La loi du 11 juillet 1985 (article L. 123-13 alinéa 3 du code du commerce) impose la mention de cet engagement en annexe du bilan. Il est déterminé pour chaque salarié en fonction de sa date de départ ou de mise à la retraite probable et d'une estimation du montant des prestations qui lui sont dues.

La méthode de calcul utilisée est conforme à celle recommandée par le Conseil National de la Comptabilité au 1<sup>er</sup> avril 2003 reprenant la méthode internationale exposée dans la norme IAS n°19.  
Au 31 décembre 2011, le passif social calculé selon cette méthode s'élève à 137 522 €.

L'engagement de retraite pris en considération par l'association est calculé sur la base de la convention collective de 1951. L'association a souscrit un contrat pour externaliser une part des fonds provisionnés qui correspond aux IFC telles que prévues par le Code du Travail (40500€ desquels ont été prélevés les frais de gestion soit un montant net de 39 516€).

Le solde de la provision inscrite dans les comptes, 94 672€, correspond au surplus lié à la convention collective. Le montant total de l'engagement s'élève à 134 188 € au 31 décembre 2011.  
Aucune dotation complémentaire n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

#### **Droit individuel à la formation :**

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31/12/2011, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 2308 heures (Salariés à temps partiel CDI : 631 heures, Salariés à temps plein CDI: 1677 heures).

#### **Information complémentaire :**

Des infiltrations d'eau au niveau de la salle de bain du bâtiment principal de la Robertsau ont gravement endommagé des solives et rendu inapte à l'occupation une aile du bâtiment (dont deux chambres et les bureaux administratifs). Le bailleur a fait réaliser et financé les travaux de remise en état au 1<sup>er</sup> semestre 2011. L'origine du sinistre étant liée à un dégât des eaux par infiltration, il semblerait que le bailleur mette le coût des travaux (évalué à 40000€) à la charge de l'association. Au 31 décembre 2011, l'association n'a aucun d'éléments suffisamment précis permettant de passer une provision (montant, rapport d'expertise, avis de l'assurance).

BUREAU DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE  
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE  
B. R. E. C.

PATRICIA DE TURCKHEIM

*Expert Comptable Diplômé*

*Commissaire aux Comptes*

16, RUE SCHWILGUÉ

67000 STRASBOURG

Tél. et Fax: 03 88 37 38 29

## **Association de Lutte contre la Toxicomanie «A.L.T.»**

1, Chemin de l'Anguille – 67000 STRASBOURG

### **Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Association de Lutte  
contre la Toxicomanie  
«A.L.T.»

Exercice clos le  
31 décembre 2011

## Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association ALT,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues ;

### *Convention conclue au cours de l'exercice.*

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

### *Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice*

En application des dispositions de l'article R.314-59 du Code de l'action sociale et des familles, j'ai été informée que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Association de Lutte  
contre la Toxicomanie  
«A.L.T.»

Exercice clos le  
31 décembre 2011

- Rémunération des cadres dirigeants salariés au sens de l'article L.215-15-1 du Code du travail, d'une personne morale de droit privé à but non lucratif gérant un établissement social ou médico-social :

Montant total des rémunérations dont le détail est fourni en annexe : 128.396 €

*Fait à Strasbourg, le 11 juin 2012*

Le commissaire aux comptes

Patricia de TURCKHEIM :

*P. de Turckheim*